



bpost
Société anonyme de droit public

Centre Monnaie, 1000 Bruxelles

N° d'entreprise 214.596.464 (RPM Bruxelles)

(“bpost SA”)

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DES ACTIONNAIRES

du 13 mai 2015 à 10h00

ORDRE DU JOUR

- 1. Rapport de gestion du conseil d'administration sur l'exercice social clôturé au 31 décembre 2014.**
- 2. Rapport des commissaires sur l'exercice social clôturé au 31 décembre 2014.**
- 3. Présentation des comptes annuels consolidés du Groupe bpost au 31 décembre 2014.**
- 4. Approbation des comptes annuels statutaires de bpost SA au 31 décembre 2014, y compris l'affectation du résultat.**

Proposition de résolution : l'assemblée générale des actionnaires décide d'approuver les comptes annuels statutaires de bpost SA concernant l'exercice social clôturé au 31 décembre 2014 et l'allocation des résultats qui y est reprise, ainsi que la distribution d'un dividende brut de 1,26 EUR par action. Après déduction de l'acompte sur dividende de 1,04 EUR brut payé le 10 décembre 2014, le solde du dividende s'élève à 0,22 EUR brut, payable à compter du 20 mai 2015.

- 5. Approbation du rapport de rémunération pour l'exercice social clôturé au 31 décembre 2014.**

Proposition de résolution : l'assemblée générale des actionnaires décide d'approuver le rapport de rémunération pour l'exercice social clôturé au 31 décembre 2014.

6. Décharge aux administrateurs.

Proposition de résolution : l'assemblée générale des actionnaires décide de donner décharge aux administrateurs pour l'exercice de leur mandat au cours de l'exercice social clôturé au 31 décembre 2014, y compris les administrateurs qui ont été nommés en 2014 et les administrateurs qui ont démissionné en 2014.

7. Décharge aux commissaires.

Proposition de résolution : l'assemblée générale des actionnaires décide de donner décharge aux commissaires pour l'exercice de leur mandat au cours de l'exercice social clôturé au 31 décembre 2014.

8. Renouvellement du mandat des commissaires.

Proposition de résolution : sur proposition du conseil d'administration et recommandation du comité d'audit, l'assemblée générale des actionnaires décide de renommer Ernst & Young Bedrijfsrevisoren – Réviseurs d'Entreprises, dont le siège social est établi à 1831 Diegem, De Kleetlaan 2, valablement représentée par Eric Golenvaux, et PVMD Bedrijfsrevisoren – Réviseurs d'Entreprises, dont le siège social est établi à 4430 Ans, Rue de l'Yser 207, valablement représentée par Caroline Baert, pour un terme renouvelable de trois ans venant à échéance après l'assemblée générale ordinaire de 2018. La rémunération totale des commissaires nommés par cette assemblée générale des actionnaires est fixée à 235.000 EUR par an.